

**Arrêté n° 1336**

**Objet : Prolongation de l'hébergement de la Société Perform Industrie dans les locaux de la Pépinière d'entreprises René Monory jusqu'au 31 décembre 2020**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT**

Le Président de Grand Châtellerault,

**VU** l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

**VU** l'article 1 de l'ordonnance n°20206391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

**CONSIDÉRANT** que la pépinière d'entreprises Monory a pour objet de faciliter la création et le développement de jeunes entreprises,

**CONSIDÉRANT** l'impact de la crise sanitaire liée au Covid 19 sur le retard pris dans la concrétisation du projet de sortie de Pépinière de l'entreprise Perform Industrie,

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault de soutenir les projets de développement des entreprises, afin de maintenir les activités et emplois sur le territoire,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1** – Perform Industrie est une entreprise industrielle spécialisée dans le « lean management » (amélioration du processus de production pour gagner en productivité) qui est actuellement hébergée à la Pépinière d'entreprises René Monory à Châtellerault.

L'entreprise, créée en janvier 2014 par Monsieur Eric FUMÉ est entrée à la Pépinière Monory en mars 2014 dans un atelier. Fin 2014, le dirigeant a procédé à une opération de croissance externe en rachetant l'outil de production de l'entreprise Carton Kit spécialisée dans des kits de meubles en carton pour les salons. Fin 2016, la société Perform Industrie

occupe deux ateliers avec une équipe de 5 personnes. En 2019, la société a poursuivi son développement avec une équipe de 14 personnes.

Pour faire face à cette croissance et répondre à une meilleure organisation de son entreprise Perform Industrie devait intégrer le premier bâtiment d'un village d'entreprises situé dans la zone d'activités économiques Monory au début du second semestre 2020.

Suite au confinement et à l'arrêt complet de la production mi-mars 2020 induit par la crise sanitaire liée au Covid 19, le dirigeant a pris la décision de modifier intégralement son offre pour se positionner sur le matériel de protection des salariés dans le cadre de la pandémie.

Il s'est associé avec d'autres acteurs du territoire pour produire une gamme complète de matériel sanitaire (visières, masques, pompe à gel, etc.).

**ARTICLE 2** – L'entreprise Perform Industrie est autorisée à rester à la pépinière d'entreprises René Monory en occupant trois ateliers (n°4 , n°5 et n°6) jusqu'au 31 décembre 2020 en attendant de pouvoir s'installer dans ses nouveaux locaux, afin de ne pas perturber le développement de l'entreprise. La société Perform Industrie intégrera ses nouveaux locaux dès la réception du chantier qui est prévue au dernier trimestre 2020.

**ARTICLE 3** – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le maire suspendant ce délai.

**ARTICLE 4** – Monsieur le directeur des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**A Châtelleraut, le .....**

**Le Président de Grand Châtelleraut,**

**Jean-Pierre ABELIN**